

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

N° 004/10/2025

## EXERCICE 2025

Heures Supplémentaires  
Année scolaire 2024/2025

Membres en exercice :	13
Présents :	10
Suf. Exprimés :	10
Votes pour :	10
Votes contre :	00
Abstentions :	00

**L'an deux mil vingt-cinq, le quinze octobre à 17h30,** le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent/Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.  
 Secrétaire de séance : M. GONTHIER  
Date de convocation : 08 Octobre 2025.

Etaient présents :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poisieux – Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles – M. DELILLE (Titulaire) de St Caprais – Mme BRUNAUD (Suppléante) de St Florent/Cher – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusés :

M. BONNET (Titulaire) de Primelles – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher.

Etaient absents :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – Mme BAUDAT (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

/

La Présidente expose,

L'analyse du Rapport d'Activité, pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025 présente un dépassement du temps conventionnel de travail.

Le dépassement horaire concerne deux postes et s'établit comme suit :

- Arnaud CHABANCE : Agent de Maîtrise : **10 heures supplémentaires**
- Arnaud CHABANCE : Adjoint Administratif P<sup>pal</sup> de 2<sup>ème</sup> classe : **106 heures supplémentaires**

Il y a lieu de régler les heures supplémentaires produites, au tarif unique correspondant de 1 à 14 heures supplémentaires mensuelles pour l'agent en fonction de son indice.

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE INTERCOMMUNAL**

- approuve à l'unanimité des membres présents les résultats chiffrés,
- la ligne budgétaire 64111 étant suffisamment provisionnée,
- charge sa Présidente de rédiger et signer tous les documents nécessaires à ce paiement.

Saint Florent/Cher, le 20 Octobre 2025

G. GONTHIER  
Secrétaire de séance

C. LOZACH-SIRET  
Présidente du SITS

Au registre sont les signatures

Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,

